## LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 16, du 19 avril 2024 Non soumis au référendum



Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Primes maladie : stop à la hausse ! »

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 100 et 102 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ; sur la proposition du Conseil d'État, du 14 février 2024, décrète :

**Article unique** L'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Primes maladie : stop à la hausse ! », conçue sous la forme d'un projet rédigé, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 26 mars 2024

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, Le secrétaire général,
M. DOCOURT M. LAVOYER-BOULIANNE